



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2021-376

PUBLIÉ LE 21 JUILLET 2021

Sommaire

Préfecture de Police / Cabinet

75-2021-07-21-00001 - Arrêté n° 2021-00720 portant transfert d un centre désigné pour assurer la vaccination sur le territoire de la ville de Paris dans le cadre de la campagne de vaccination contre la covid-19 (1 page)

Page 3

Préfecture de Police

75-2021-07-21-00001

Arrêté n° 2021-00720 portant transfert d un centre désigné pour assurer la vaccination sur le territoire de la ville de Paris dans le cadre de la campagne de vaccination contre la covid-19

Arrêté n° 2021-00720
portant transfert d'un centre désigné pour assurer la vaccination sur le territoire de la ville de Paris dans le cadre de la campagne de vaccination contre la covid-19

Le préfet de police,

Vu l'arrêté ministériel du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté n° 2021-0028 du 15 janvier 2021 modifié fixant la liste des centres désignés pour assurer la vaccination sur le territoire de la ville de Paris dans le cadre de la campagne de vaccination contre la covid-19 ;

Vu le décret du 20 mars 2019 par lequel M. Didier LALLEMENT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde (hors classe), est nommé préfet de police (hors classe) ;

Considérant la campagne de vaccination contre la covid-19 organisée dans les conditions prévues à l'article 5 de l'arrêté du 1^{er} juin 2021 susvisé ; que, en application du VIII ter du même article, le représentant de l'Etat dans le département désigne, après avis du directeur général de l'agence régionale de santé, les centres de vaccination participant à cette campagne ; que, conformément à l'article R.* 3131-15 du code de la santé publique, le préfet de police exerce à Paris les attributions dévolues au représentant de l'Etat dans le département en situation de menace sanitaire grave appelant des mesures d'urgence ;

Vu l'avis du directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France en date du 20 juillet 2021 ;

Arrête :

Art. 1^{er} - I. A compter du 28 juillet 2021, dans le tableau figurant à l'annexe 1 de l'arrêté du 15 janvier 2021 susvisé, les mots : « Mairie du 17^{ème} arrondissement » et l'adresse : « 16/20 rue des Batignolles - 75017 Paris » sont supprimés ;

II. A compter du 2 août 2021, le centre suivant est désigné pour assurer la vaccination sur le territoire de la ville de Paris dans le cadre de la campagne de vaccination contre la covid-19 :

Centre Sportif de Courcelles - Gymnase Courcelles – 229 rue de Courcelles – 75017 Paris.

Art. 2 - Le préfet, directeur du cabinet et le directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 21 juillet 2021

Signé
Didier LALLEMENT